

COMITÉ DE VENDÉE DE BADMINTON

202 boulevard Aristide Briand - BP 167

85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. 02.51.44.27.50. mail. codep85badminton@gmail.com



Procès-Verbal

du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton

n°26 du 15-05-25

Le 15/05/2025 à 20h10, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-après :

Présents :

Mme LELOUP Sandra

M. BELETEAU David

M. PETIT Nicolas

Mme BRULE Emeline

M. GOURRAUD Valentin

M. MOTAIS Stéphane

Absents :

M. HUVET Alexandre

M. BILLAUD Benoit

M. LOBREAU Mickaël

M. PARAIN Bruno

M. DUBOURG Matthieu

M. QUAIRAULT Bruno

M. MARTIN Fabien

M. LE ROY Yannick

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

La Présidente de séance

La Secrétaire de séance

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton
n°26 du 15/05/2025

Le 15/05/2025 à 20h10, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Désignation de la Présidente et de la Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

Mme Emeline Brulé préside la séance. Mme Sandra Leloup exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

La Présidente de séance rappelle l'ordre du jour repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

- Bilan CRJ
- Point TDJ
- Finales des coupes et challenge
- Annulation Ladies cup
- Date AG
- Emploi au comité
- Divers

La Présidente de séance aborde les sujets figurant à l'ordre du jour :

Bilan CRJ

De bons résultats de la part de nos jeunes (palmarès ci-après). Déplacement bien géré par la salariée du codep en amont lorsqu'elle était encore en poste, puis par les accompagnateurs. Tout s'est bien déroulé. Le comité 85 mettait de l'ambiance. Un bon bilan. Le Codep a pris en charge les frais de déplacement, le coût des salariés accompagnateurs, le coût du logement, les volants. Les maillots comité ont été mis à disposition. Certains doivent d'ailleurs encore être restitués. Nicolas va effectuer une relance afin de les récupérer). Le coût total est d'environ 3200€ pour le weekend (un peu plus de 4000€ l'an passé, le lieu de compétition étant plus éloigné).

Palmarès Comité Départemental 85

CADET Zoe

SD Cad : 1er

DD Cad : 2ème avec RIGOT Célia

DX Cad : 2ème avec METAY Terence

FOUILLADE Ella

DD Cad : 3ème avec AUBIN Julie

GARREAU Nolan

DH Min : 3ème avec NAGEL Antoine

GORICHON Marine

DD Min : 3ème avec CHERRUAULT-COUTAND Lylou

GREAUD Amélie

SD Jun : 3ème

DX Jun : 3ème avec ROUILLE Quentin

METAY Terence

DX Cad : 2ème avec CADET Zoe

RIO Julian

DH Min : 3ème avec BONSERGENT Sacha

ROISIN Paul

SH Ben : 3ème

DH Ben : 2ème avec GALLET Ethan

DX Ben : 2ème avec DELANEAU Marceline

ROUILLE Quentin

SH Jun : 1er

DX Jun : 3ème avec GREAUD Amélie

Point TDJ

La dernière étape a eu lieu dimanche 11 mai à Montaigu. Les présidents ont reçu un mail récapitulatif avec le nom des jeunes sélectionnés qui pourront jouer les finales le 7 juin à Challans.

Finales des coupes et challenge

La salle de Challans est disponible à la date du 1^{er} juin et la date prévue initialement pour les finales va donc pouvoir être maintenue. Emeline fera une communication aux clubs concernés.

La finale Vétérans sera décalée à un autre moment car aucune des deux équipes ne pourra à priori présenter suffisamment de joueurs à cette date. Il serait dommage que la rencontre n'ait pas lieu du tout. Elle se fera peut-être en amont de cette date.

Annulation Ladies cup

Cet événement a de nouveau dû être annulé cette saison.

Peut-être faut-il réfléchir à une modification de format ? Le manque de joueuses sur l'ensemble du département est sûrement une autre des explications. Peut-être penser à l'ouvrir à plus de monde ? La région ? Les départements limitrophes ? A voir pour l'an prochain.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Date AG

L'AG de la ligue se déroulera le 14 juin à Nord sur Erdre. Il faut envoyer des délégués. Emeline et David y seront. Peut-être Benoit ?

Il est décidé de positionner l'AG du Comité le vendredi 4 juillet. La réunion permettant de caler les dates des compétitions pour l'année à venir se tiendrait juste avant (18h30 : réunion sur les dates puis 20h : AG). Une communication doit être rapidement faite aux clubs.

Emploi au comité

Depuis que la salariée a démissionné, il faut réfléchir à la suite.

Valentin se lance dans une formation DEJEPS et pourrait peut-être faire son alternance sur ce poste. Cela nous obligerait à revoir la fiche de poste pour revenir sur un fonctionnement avec des interventions dans les clubs comme c'était le cas du temps de Maxime. Il manque encore des informations. Valentin va continuer à se renseigner afin qu'on connaisse les obligations liées à la formation. Le comité va essayer de faire ce qu'il faut pour que cela puisse être possible. Une première communication sur ce sujet avec de plus amples détails sera faite lors de l'AG.

Divers

- Nicolas propose que les réunions de CA soient plus régulières et que la communication au sein du comité soit plus efficiente.
- Mise au point de certains détails sur l'organisation de la journée des comités. Il reste à trouver des accompagnateurs et un arbitre. Les volants seront fournis par le Comité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Emeline remercie les membres pour leur participation.
La séance est levée à 21h44.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par la Présidente du Comité et la Secrétaire du Comité.

La Présidente du Comité

La Secrétaire du Comité

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. B.', with a horizontal line drawn through it.

Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.